

Ligue de Bretagne de Football

District du MORBIHAN

COMMISSION DEPARTEMENTALE du STATUT de l'ARBITRAGE

Séance du Mardi 11 février 2020

Présents : A Rault / JM Avril / B Madigou / A Léauté / P Racouet

Excusés : Y Maurice / M Pasco

1-Etude des cas particuliers

Situation du ressort de la Commission Départementale

- **Démission de F BONNEC du 15/01/2020**
Son club PLOUGOUMELLEN (D1) n'est pas couvert par cet arbitre pour la saison 2019/2020
- **Demande de dérogation du FC QUISTINIC**
En réponse au courrier du club la Commission précise que la présence à la formation de janvier le vendredi n'était pas indispensable, qu'au minimum il aurait été bon de prévenir et l'autorisation d'arriver le vendredi soir aurait été accordée et enfin il s'avère qu'aucune inscription n'avait été faite au préalable. La demande de dérogation est donc refusée et le club est en 2^o année d'infraction

Situations du ressort de la Commission Régionale

- **Démission de F BELZIC du 12/12/2019**
Son club MOREAC (R3) n'est pas couvert par cet arbitre pour la saison 2019/2020
- **Démission de G SEGUIN du 17/01/2020**
Son club GUIDEL (R3) n'est pas couvert par cet arbitre pour la saison 2019/2020
- **Cas de B PHILIPPE de BIGNAN (R2).** La commission prend note de la remise à disposition de son club par le Comité Directeur. Ne couvre pas son club.

- Cas de G LE GRAND de Ménimur Vannes : contrairement au PV précédent celui-ci est arbitre et non pas Arbitre-joueur
- Situation de Franck CHEMOUL. Celui-ci revenant de la Ligue d'Occitanie et souhaitant retourner à son club d'origine il couvre le club du FC PLOEMEUR pour la saison 2019/2020.
- Situation de Raphael MICHEL qui vient du la LAURA et souhaite adhérer à QUIBERON, la commission dit qu'il couvre ce club à compter du 01 07 19
- Arrivée de Sébastien HARMAND qui vient du Jura. Il est classé D1

2-Clubs en infraction

La commission arrête la liste des 60 (23 Ligue et 37 Districts) clubs en infraction pour la saison 2019/2020, avec les sanctions qui en découlent et qui est proposée à la Commission Régionale et sera publiée sur le site du District du Morbihan et de la Ligue de Bretagne.

	N3	R1	R2	R3	D1	D2	D3	TOTAL
1° année	1	1	3	12	9	9	5	40
2° année	0	1	1	3	0	3	2	10
3° année	0	0	0	1	0	2	4	7
4° année	0	0	0	0	1	1	2	4
TOTAL	1	2	4	16	10	15	13	61

L'ensemble des clubs et plus particulièrement ceux qui étaient en infraction ont été conviés à l'une des 3 réunions sur le Statut de l'Arbitrage et le recrutement d'arbitres dont les dates et les lieux ont figuré sur le site du District

3-Liste complémentaire des arbitres déclarés Arbitre-Joueur pour la saison

<i>Club</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Année</i>
Belz	CLAVEL	Pierre-Jean	AJ 1
Belz	MALLET	Arnaud	AJ 1
Bignan	LE MECHEC	Bryan	AJ 1
Colpo	DALIGAUT	Théo	AJ 1
Crach	GUILLAS	Jean-François	AJ 1
Lanouée	HONORE	Christophe	AJ 1
Locoal-Mendon	HERVE	Yann	AJ 1
Mériadec Plumergat	MENE	Alexandre	AJ 1
Plumelin	ROUXEL	Fabien	AJ 1
Pontivy Stade	FLOCON	Gaétan	AJ 1
St Jean Villenard	SOUVRE	Marc	AJ 1
Séné	SRAIDI	Omar	AJ 1
Taupont	THIEBAULT	Alexandre	AJ 1
Vannes OC	ARNAUD	Jason	AJ 1
Rieux	HERVE PRIOUL	Pierre-Louis Dorian	Non joueur AJ 3

Rappel:

Les arbitres-joueurs en 1° ou en 2° année couvrent leur club en arbitrant qu'une fois sur deux

Les arbitres-joueurs en 3° année ou au-delà ne peuvent couvrir leur club que s'ils officient aussi souvent qu'un arbitre soit environ 22 matches par saison

**Le Président
André RAULT**

**Le Président du District
Lionel DAGORNE**

**Le Secrétaire
Alain LEAUTE**